



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix, le jeudi vingt-deux avril à 20h00 le Conseil Municipal de la Ville de Coutances, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Maire.

Ordre du jour

N°1 - Désignation d'un secrétaire

N°2 - Construction d'un parking sur 2 niveaux et d'un cinéma de 2 salles en surplomb :
marche de maîtrise d'œuvre avec le cabinet « pierre chican architecte »

Questions diverses

PRESENTS :

Monsieur LAMY, Mademoiselle DELAFOSSE, Monsieur BOURDIN, Madame LEDUC, Monsieur LEROUGE, Madame SOREL, Monsieur FONTY, Madame BOHUON, Madame PLANCHAIS, Monsieur GAUNELLE, Madame CARTENI, Monsieur HERBOUX, Monsieur LESAUVAGE, Madame LECAPELAIN, Madame GALLET-MOREEL, Monsieur COSNEFROY, Madame FOURNIER, Madame LECOUTURIER.

PROCURATION :

*Monsieur COUSIN a donné procuration à Monsieur FONTY
Madame LAURET a donné procuration à Mr BOURDIN
Madame VAUTRIN a donné procuration à Madame SOREL
Monsieur FLOQUET a donné procuration à Mademoiselle DELAFOSSE
Monsieur MOREL a donné procuration à Monsieur GAUNELLE
Monsieur LONGERON a donné procuration à Monsieur LAMY
Monsieur SAVARY a donné procuration à Madame LECOUTURIER*

ABSENTS EXCUSES : *Madame MARTINEL, Monsieur FEUILLET, Monsieur SALMON, Madame KULTERER*

N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur LEROUGE, désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N° 2 – CONSTRUCTION D'UN PARKING SUR 2 NIVEAUX ET D'UN CINEMA DE 2 SALLES EN SURPLOMB : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET « PIERRE CHICAN ARCHITECTE »

La vétusté de l'actuel cinéma tout comme le manque de places de stationnement en centre-ville ont justifié l'élaboration du projet parking/cinéma en lieu et place de l'ancien garage Peugeot situé sur le boulevard Alsace-Lorraine.

Le dossier comportant un équipement culturel communautaire et un équipement public communal, le choix a été fait de constituer un groupement de commande Ville / 4C.

Lors des séances des 2 et 3 septembre 2009, le conseil communautaire et le conseil municipal ont approuvé la composition du jury de concours dont la mission est d'apporter au maître d'ouvrage les conseils nécessaires pour la sélection des candidats admis à concourir puis pour le choix du meilleur projet.

Le jury s'est réuni une première fois le 17 décembre 2009. Parmi les 56 cabinets ayant présenté une candidature, 3 ont été retenus essentiellement au regard de leurs moyens et de leurs références en matière de parking et de cinéma. Il s'agit de :

- ARCHITECTURE PATRICK MAUGER (Paris)*
- CLERIS + DAUBOURG (Paris)*
- PIERRE CHICAN ARCHITECTE (Paris)*

Le jury s'est de nouveau réuni le 2 avril 2010 pour examiner les projets proposés par les 3 candidats. A l'unanimité, il s'est prononcé en faveur du cabinet PIERRE CHICAN en se fondant notamment sur les fonctionnalités proposées et leur concordance avec le programme, le parti architectural retenu, l'insertion du projet dans le site et la simplicité fonctionnelle de l'ensemble.

Selon l'article 70 du code des marchés publics, c'est l'assemblée délibérante qui attribue le marché de maîtrise d'œuvre après que le maire a effectué son choix sur la base de l'avis émis par le jury de concours.

Il est proposé au conseil municipal :

- de confirmer le choix du cabinet PIERRE CHICAN pour la construction du futur complexe parking/cinéma de Coutances,*
- d'autoriser monsieur le maire à mandater les indemnités de 16 000 € HT prévues par le règlement du concours pour les candidats non retenus.*

Le conseil municipal,

- Après l'exposé de Madame LEDUC,*
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mmes FOURNIER et GALLET-MOREEL s'abstenant,*
- Confirme le choix du cabinet PIERRE CHICAN pour la construction du futur complexe parking/cinéma de Coutances,*
- Autorise Monsieur le Maire à mandater les indemnités de 16 000 € HT prévues par le règlement du concours pour les candidats non retenus.*

Ainsi fait et délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT
